



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/ 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FUTSAL U13/U14 (JOUEURS NES EN 2011/2012)
« RENCONTRE AMICALE SOMME / OISE »

LIEU : ROYE

GYMNASE VERVOORT

Adresse : ROUTE DE CHAMPIEN – 80700 ROYE

VENDREDI 17 AVRIL 2026 DE 14H à 16H

HORAIRE RDV : 13H

<u>CLUBS</u>	<u>NOM / PRENOM</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>POSTE</u>
PERONNE FUTSAL CLUB	PATOUX CLEMENT	U14	GB
ESC LONGUEAU	ZOUAOUI HADEL	U14	AILIER / PIVOT
ESC LONGUEAU	DUCHOCHOY NOA	U14	AILIER
US ROYE	GONCALVES LYSANDRO	U14	AILIER / MENEUR
US VAL D AVRE AMIENS FUTSAL	DOUVILLE GABIN	U14	AILIER
US CAMON	MAKASELA EWHAKOU ENZO	U14	MENEUR
OLYMPIQUE AMIENOIS	BADOGUI RAYAN	U13	AILIER / MENEUR
OLYMPIQUE AMIENOIS	KINSAGUA MICKAEL	U14	PIVOT
US CAMON	BIENAIME ETHANN	U13	PIVOT
ENCADREMENT	PEREIRA TIAGO – DETOEUF SACHA		

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|--|---------------------------------|
| • | • d'une gourde |
| • d'une paire de chaussures futsal adaptée | • de son nécessaire de toilette |